

L'OL est-il prêt à financer certaines mesures compensatoires (fermeture de lotissement, etc.) ?

Il n'y a pas de règle en la matière et chaque situation sera examinée par l'OL au cas par cas, en fonction de critères aussi objectifs que possible et du résultat des études menées dans le cadre du projet. Par ailleurs, il pourra être étudié, à côté d'éventuelles mesures compensatoires, la mise en place d'actions spécifiques permettant, au-delà du seul périmètre du projet, de développer un territoire exemplaire en matière de développement durable